



Type d'aide	Aide au fonctionnement
Contexte	<p>La place prépondérante de l'information dans la société contemporaine, comme les nouveaux supports du numérique que sont les écrans de tout type, amènent à renouveler la question de la lecture considérée comme une pratique culturelle de référence. La lecture, fictionnelle ou documentaire, quel que soit son support, est une activité individuelle qui permet de prendre confiance en soi et est, à ce titre, un outil de développement personnel ; mais c'est aussi, une activité « sociabilisante », à forte valeur d'émancipation sociale. Incrire l'usage de la lecture dans l'environnement de ceux qui en sont éloignés participe d'une politique de solidarité tendant à réduire les inégalités de toutes sortes.</p> <p>Ainsi, le Conseil départemental réaffirme son engagement pour la pratique de la lecture et souhaite soutenir des projets dont l'objectif est de la rendre la plus familière possible.</p>
Objectifs départementaux	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer la lecture dans les stratégies de développement culturel, d'inclusion sociale, d'insertion et inciter à prendre en compte la diversité des modalités de lecture ;• Stimuler des médiations innovantes, créatives, ludiques et développer le goût de la lecture ;• Accroître les pratiques de la lecture en prenant en compte les nouveaux usages ;• Faciliter l'accès aux écrits sous toutes leurs formes ;• Elargir les partenariats en faveur du développement de la lecture et de l'expression (écrite, orale, graphique, etc.).
Bénéficiaires	Personnes morales de droit public ou privé (hors entreprises), ayant au moins un an d'existence.
Principes	<p>Cet appel à projets concerne toute initiative qui se déroulera dans les Yvelines susceptible de favoriser la lecture pour qui ne la pratique que peu ou pas. Il s'agira, pour le porteur, d'imaginer le renouvellement des formes de sensibilisation traditionnelles, de convoquer des partenaires diversifiés et de favoriser un environnement désinhibant pour le public ciblé. Seront étudiées avec une attention particulière les actions dont les bénéfices (création de lien social, pratiques émergentes, partenariats impliqués) sont susceptibles de perdurer au-delà du temps de réalisation du projet.</p>
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Le projet s'appuie sur au moins 2 partenaires, incluant au moins un acteur de la chaîne du livre (auteur, éditeur, libraire, etc.) ou organisateur d'une manifestation littéraire ;• Le projet devra également s'appuyer sur une ou des bibliothèques du territoire impacté ;• Le projet présente une forme de médiation permettant de développer les pratiques de lecture ;• Le projet donne lieu à une production ;• Le projet affiche une ambition en terme de créativité dans sa conception, sa mise en œuvre ou dans les interventions programmées. <p>Un projet soutenu en 2020 et reconduit, ne peut être aidé en 2021.</p>
Règles de cumul	<ul style="list-style-type: none">• Cumulable avec une aide culturelle à l'investissement ;• Un seul projet « Incitalire » retenu par porteur et par an.
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none">• taux : jusqu'à 30 % du coût du projet ;• plafond : 15 000 € ; plancher : 1 500 €, le coût du projet doit être d'un montant minimum de 5 000 €. <p>Restriction : montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p>

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2020

« **Les samedis des inédits** » est un projet de découverte de textes inédits de dramaturges contemporains pour des personnes qui ne fréquentent pas ou peu le Théâtre Espace Coluche : collégiens, lycéens, parents d'élèves, résidents de l'hôpital Charcot. Porté par la commune de Plaisir via le Théâtre, le projet souhaite rendre plus familier la lecture et développer l'expression orale de ces publics. Il repose sur un cycle de mise en scène (comité de lecture, mises en scènes, enregistrements audio, restitution) et des ateliers d'écriture encadrés par les auteurs professionnels.

Montant de l'aide : 7 500 €. Territoire concerné : Saint Quentin-en-Yvelines

« **Pour le Plaisir de Lire** » est un projet initié par la ville de La Verrière misant sur le livre comme levier pour créer du lien social. La ville, via son équipement Le Scarabée, souhaite ainsi familiariser à la lecture et à l'écriture les jeunes déscolarisés et les familles issues des quartiers prioritaires (QPV). Les bénéficiaires suivront un cycle de lecture et des ateliers d'écriture comprenant une mise en voix lors de restitutions, et la publication d'un recueil des textes. Des « meubles à livres » seront également conçus par les habitants pour prolonger l'invitation à la lecture et au vivre-ensemble.

Montant de l'aide : 2 520 €. Territoire concerné : Saint Quentin-en-Yvelines

COMMENT DEPOSER UN PROJET

Vous n'avez pas de compte utilisateur :

Vous devez tout d'abord créer un compte utilisateur sur le Portail des subventions du Conseil départemental, ouvert toute l'année, à l'adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/Extranet> et **obtenir un mot de passe** (compter une semaine maximum de délai) ;

Vous avez déjà créé un compte utilisateur :

Munissez-vous de votre mot de passe (identifiant ou mot de passe égaré : RdV sur la page d'accueil du portail) ;

Connectez-vous sur le portail et complétez le formulaire accessible du 4 janvier au 14 février 2021 ;

Joignez-y les pièces à fournir ;

Validez le dépôt en ligne du dossier complet avant le 14 février 2021, minuit.

PROCESSUS DE SELECTION

Un **comité de sélection** composé d'élus, de personnes qualifiées et de référents du Département se réunit. Sur proposition de ce comité, **l'Assemblée départementale** décide des projets soutenus et vote l'attribution des aides.

CALENDRIER de la campagne*

Date limite de dépôt de la demande : 14 février 2021

Comité de sélection : entre mars et avril 2021

Commission permanente du Conseil départemental : juin 2021

Signature d'une convention : juillet-août 2021

Versement de l'aide : juillet / août 2021

Transmission des indicateurs d'évaluation : mois suivant la réalisation du projet

NB : le projet ne doit pas avoir débuté avant le vote de l'aide, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le comité de sélection

*** Ce calendrier est susceptible d'évoluer en fonction du calendrier électoral 2021.**

CONTACT

monassistance.DAQV@yvelines.fr